

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°12/3.2/31-01/12

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 19-01-2018
Date de l'affichage : 24-01-2018

OBJET :

**CESSION GRATUITE DE
TERRAINS AU PROFIT DE LA
COMMUNE
PARCELLES AI 178 ET 313**

Rapporteur : P. VAN DER LINDE

SEANCE DU 31 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le TRENTE ET UN JANVIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

P. CATHALA à P. MAUMEJEAN

G. BER A F. LABARUSSIAS

A. JACINTO à C. BONATO

Secrétaire de séance : A. MOLLUNA

Par courrier du 24 octobre 2007, M et Mme DEPIETRY informaient la commune de leur souhait de lui céder gratuitement.

- la parcelle cadastrée AI 178 d'une superficie de 22 M² (plan joint)
- la parcelle cadastrée AI 313 d'une superficie de 53 M² (plan joint)

Afin de régulariser cette situation, il est proposé au conseil municipal

- D'accepter la cession gratuite des parcelles AI 178 pour 22m² et AI 313 pour 53m²
- De dire que les frais d'acte et de bornage demeureront à la charge de la commune
- De désigner l'Office notarial de Baillargues pour la réalisation de l'acte authentique
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean

